

Société Générale SFH
(Anciennement Société Générale FHF)
Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Générale SFH (Anciennement Société Générale FHF)

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale SFH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

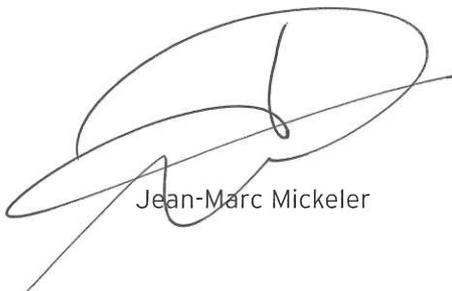
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de votre société.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2012

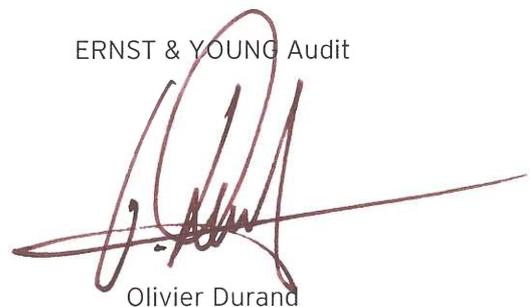
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit



Olivier Durand

SOCIETE GENERALE SFH
17 Cours Valmy - 92800 PUTEAUX
RCS NANTERRE 445 345 507

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2011

SOMMAIRE

INFORMATIONS	Pages
Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de résultat (partie 1)	3
Compte de résultat (partie 2)	4
Hors Bilan	5
Annexe	6
Règles et méthodes comptables 1/4	7
Règles et méthodes comptables 2/4	8
Règles et méthodes comptables 3/4	9
Règles et méthodes comptables 4/4	10
Intégration fiscale	11
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	12
Identité de la société mère consolidante	13
Tableau des filiales et participations	14
Capitaux propres et ventilation des réserves	15
Informations concernant les entreprises liées	16
Tableau des immobilisations	17
Provisions inscrites au bilan	18
Détail des postes autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	19
Etat des échéances des créances et des dettes par durées restant à courir	20
Obligations et autres titres à revenu fixe	21
Ventilation des comptes de régularisation	22
Détail des produits à recevoir	23
Détail des charges à payer	24
Détail des charges constatées d'avance	25
Détail de l'impôt sur les bénéfices	26
Situation fiscale différée	27
Honoraires des commissaires aux comptes	28

1 - ETATS DE SYNTHESE

ACTIF	31-déc.-11	31-déc.-10
Caisse, banques centrales, C.C.P (1)	0.00	853,791.79
Effets publics et valeurs assimilées	0.00	0.00
Créances sur les établissements de crédit	445,126,498.36	374,600,491.33
-A vue (1)	5,499,236.65	0.00
-A terme	439,627,261.71	374,600,491.33
Opérations avec la clientèle	0.00	0.00
-Créances commerciales	0.00	0.00
-Autres concours à la clientèle	0.00	0.00
-Comptes ordinaires débiteurs	0.00	0.00
Obligations & autres titres à revenu fixe	20,587,629,320.31	0.00
Actions et autres titres à revenu variable	0.00	11,856.49
Participations et autres titres détenus à long terme	0.00	0.00
Parts dans les entreprises liées	0.00	0.00
Crédit-bail & location avec option d'achat	0.00	0.00
Location simple	0.00	0.00
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	0.00	0.00
Capital souscrit non versé	0.00	0.00
Actions propres	0.00	0.00
Autres actifs	0.00	0.00
Comptes de régularisation	29,148,657.24	0.00
TOTAL ACTIF	21,061,904,475.91	375,466,139.61

(1) Le solde inscrit en "Caisse, banques centrales, C.C.P" au 31/12/2010 concernait des "Comptes ordinaires débiteurs" qui sont présentés en "Créances sur les établissements de crédit, à vue", au 31/12/2011.

PASSIF	31-déc.-11	31-déc.-10
Banques centrales, C.C.P	0.00	0.00
Dettes envers les établissements de crédit	50,007,400.00	0.00
-A vue	0.00	0.00
-A terme	50,007,400.00	0.00
Opérations avec la clientèle	0.00	0.00
-Comptes d'épargne à régime spécial	0.00	0.00
-à vue	0.00	0.00
-à terme	0.00	0.00
-Autres dettes	0.00	0.00
-à vue	0.00	0.00
-à terme	0.00	0.00
Dettes représentées par un titre	20,607,683,485.84	0.00
-Bons de caisse	0.00	0.00
-Titres du marché interbancaires et titres de créances négociables	0.00	0.00
-Emprunts obligataires	20,607,683,485.84	0.00
-Autres dettes représentées par un titre	0.00	0.00
Autres passifs (1)	8,638,819.00	176,939.97
Comptes de régularisation (1)	6,775,415.17	0.00
Provisions	0.00	0.00
Provisions réglementées	0.00	0.00
Subventions d'investissement	0.00	0.00
Fonds pour risques bancaires généraux	0.00	0.00
Dettes subordonnées	0.00	0.00
Capitaux propres	388,799,355.90	375,289,199.64
Capital souscrit	375,000,000.00	375,000,000.00
Primes d'émission	0.00	0.00
Réserves	14,459.98	0.00
Ecart de réévaluation	0.00	0.00
Report à nouveau	274,739.66	-17,384.89
Résultat de l'exercice	13,510,156.26	306,584.53
TOTAL PASSIF	21,061,904,475.91	375,466,139.61

(1) Au 31/12/2010, 23.647,97€ de charges à payer étaient présentées en "Autres passifs" ; ce compte est présenté en "Comptes de régularisation" au 31/12/2011.

COMPTE DE RESULTAT 1	31-déc.-11	31-déc.-10
+ Intérêts et produits assimilés	309,943,486.67	600,491.33
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les éta de crédit	44,755,546.36	600,491.33
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	0.00	0.00
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	265,187,940.31	0.00
+ Autres intérêts et produits assimilés	0.00	0.00
- Intérêts et charges assimilées	-279,841,008.11	0.00
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les éta de crédit	-279,841,008.11	0.00
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0.00	0.00
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	0.00	0.00
- Autres intérêts et charges assimilées	0.00	0.00
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0.00	0.00
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0.00	0.00
+ Produits sur opérations de location simple	0.00	0.00
- Charges sur opérations de location simple	0.00	0.00
+ Revenus des titres à revenu variable	0.00	0.00
+ Commissions (produits)	0.00	0.00
- Commissions (charges)	-3,558,000.00	0.00
+ Gains/pertes s/opérations des portefeuilles de négociation	0.00	0.00
- Opération sur titres de transaction	0.00	0.00
- Opération de change	0.00	0.00
- Opération sur instruments financiers	0.00	0.00
+ Gains/pertes s/opérations des portefeuilles de placements & assim.	0.00	0.00
- plus ou moins value	0.00	0.00
- Dotations aux provisions et reprises	0.00	0.00
+ Autres produits d'exploitation bancaires	0.00	0.00
- Opération faite en commun	0.00	0.00
- Autres produits d'exploitation bancaires	0.00	0.00
- Autres produits non bancaires	0.00	0.00
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1,969.86	0.00
- Opération faite en commun	0.00	0.00
- Autres charges d'exploitation bancaires	-1,969.86	0.00
+/- Produit Net Bancaire	26,542,508.70	600,491.33

COMPTE DE RESULTAT 2	31-déc.-11	31-déc.-10
+/- Produit net bancaire	26 542 508,70	600 491,93
- Charges générales d'exploitation	-5 428 050,21	-140 617,40
- Frais de personnel	0,00	0,00
- Autres frais administratifs	-5 428 050,21	-140 617,40
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des Immo incorporelles et corporelles	0,00	0,00
+/- Résultat brut d'exploitation	21 114 458,49	459 873,93
- Coût du risque	0,00	0,00
- Coût du risque sur établissement de crédit	0,00	0,00
- Coût du risque sur la clientèle	0,00	0,00
- Coût du risque sur portefeuilles titres	0,00	0,00
- Autres opérations	0,00	0,00
+/- Résultat d'exploitation	21 114 458,49	459 873,93
+ Gains ou pertes sur actfs immobilisés	0,00	0,00
- Immobilisations financières	0,00	0,00
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00
+/- Résultat courant avant impôt	21 114 458,49	459 873,93
+ Résultat exceptionnel	60,77	2,60
+ Impôt sur les bénéfices	-7 604 363,00	-153 292,00
+ Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	0,00	0,00
+/- Résultat net de l'exercice	13 510 156,26	306 584,53
Résultat net par action	0,36	0,01

HORS-BILAN	31-déc.-11	31-déc.-10
ENGAGEMENTS DONNES	0.00	0.00
Engagements de financement	0.00	0.00
-Engagements en faveur d'établissement de crédit	0.00	0.00
-Engagements en faveur de la clientèle	0.00	0.00
Engagements de garantie	0.00	0.00
-Engagements en faveur d'établissement de crédit	0.00	0.00
-Engagements en faveur de la clientèle	0.00	0.00
Engagements sur titres	0.00	0.00
-Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0.00	0.00
-Autres engagements donnés	0.00	0.00
ENGAGEMENTS RECUS	0.00	0.00
Engagements de financement	0.00	0.00
-Engagements reçus d'établissement de crédit	0.00	0.00
Engagements de garantie	0.00	0.00
-Engagements reçus d'établissement de crédit	0.00	0.00
-Engagements reçus de la clientèle	0.00	0.00
Engagements sur titres	0.00	0.00
-Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0.00	0.00
-Autres engagements reçus	0.00	0.00

	31-déc.-11	31-déc.-10
Engagements sur instruments financiers à terme (1)	1,500,000,000.00	0.00
Autres valeurs reçues en garantie	225,337,274.80	0.00

(1) Nominal d'un swap de taux de micro-couverture à échéance en juin 2016

2 - ANNEXES

ANNEXE

La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la SOCIETE GENERALE SFH pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes annuels est de 21,061,904,476 €

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 13,510,156 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes et les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Société Générale SFH ne détient pas de participation dans des filiales.

REGLES ET METHODES COMPTABLES 1/4

PRINCIPES COMPTABLES & METHODES D'EVALUATION

Les comptes individuels de SG SFH sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRB N° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié par le règlement 99-04 et le règlement N°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable modifié par les règlements 2004-16 et 2005-04 et 2010-04 de l'ANC, ainsi qu'aux principes généralement admis par la profession bancaire française.

Les méthodes d'évaluation prennent en compte, pour la majorité des opérations, l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L515-14 à L515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie. Une prime d'émission a été comptabilisée sur les OFH publiques, cette prime est amortie de façon linéaire prorata temporis jusqu'à la date soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L233-16 du code de commerce dont relève SG SFH;
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les comptes sociaux de la SOCIETE GENERALE SFH sont établis conformément :

- aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de Réglementation Bancaire applicables aux Etablissements de crédit qui a été modifié par le règlement 2010-04 de l'ANC
- aux dispositions du règlement CRC n°2000-03 du 4 juillet 2000, modifié par le règlement N° 2005-04 relatif aux documents de synthèse des entreprises relevant du CRBF ;
- aux dispositions du règlement CRC n°2005-03 modifiant le règlement N° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit ;
- aux principes comptables généraux admis dans la profession bancaire française ;
- aux articles L123-12 À L123-28 du Code du Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendances des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode d'évaluation appliquée au poste de bilan "actions et autres titres à revenu variable" est la méthode des coûts historiques

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus sur les créances sont inscrits dans les comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

En application du règlement CRC N°2002-03 modifié par le règlement CRC N°2005-03 pour les entreprises relevant du CRBF,

SG SFH considère une créance comme douteuse lorsqu'elle présente une des caractéristiques suivantes :

- un risque probable ou certain de non recouvrement
- un risque avéré sur la contrepartie (procédure d'alerte...)
- l'existence d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, ce règlement introduit une nouvelle catégorie de créances douteuses : les créances douteuses compromises.

Les créances comptabilisées en créances douteuses depuis plus d'un an sont reclassées dans cette catégorie. Ce règlement prévoit également l'identification des encours restructurés à des conditions hors marché.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celle-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100% conformément à la règle bancaire en vigueur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES 2/4

Portefeuille titres

Le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17 du Comité de Réglementation Comptable et l'Instruction 90-03 de la Commission bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- la nature du revenu : le revenu attaché aux titres peut être fixe ou variable.

Les titres à revenu fixe sont représentés par des titres à taux d'intérêts fixe et des titres participatifs institués par la loi du 03 janvier 1983.

Ce sont donc principalement des obligations, des bons du Trésor, des titres de créances négociables, et des titres similaires, que leur taux soit fixe ou révisable.

Les titres à revenu variable sont tous les autres, essentiellement des actions. Ce sont donc des titres pour lesquels le revenu est tributaire des résultats de l'émetteur et de la décision de distribution.

- l'intention de détention : il est possible de classer les titres en six catégories ou portefeuilles qui correspondent à autant de motivations : Une prime d'émission a été comptabilisée sur les OFH publiques, cette prime est amortie de façon linéaire prorata temporis jusqu'à la date à long terme. Les titres peuvent faire l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre. Dans le cadre de son activité, SG SFH est susceptible de comptabiliser des titres d'investissement et de placement.

L'enregistrement comptable des titres est effectué lors du transfert de propriété qui généralement correspond à la date de règlement et de livraison. Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan "Titres à recevoir / à livrer".

Titres de placement

Les titres comptabilisés en placement sont des valeurs sûres et liquides, au sens des valeurs de remplacement prévues par des dispositions de l'art. L.515-17 du code monétaire et financier et du décret 99-710 du 3 août 1999.

* Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Aucune compensation n'est opérée entre les plus et les moins-values latentes constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation qui peut-être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable". Au 31/12/2011 la société SG SFH ne détient aucune part de Sicav.

* Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais exclus et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence, cette dépréciation peut-être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et ne peuvent venir compenser les moins values des autres titres.

Les dotations et reprises pour dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat "Résultat net des opérations financières".

Au 31/12/2011 la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. A cette intention s'ajoute l'obligation de leur affecter des ressources globalement adossées ou encore protégées par une opération de couverture sur un marché d'instruments financiers à terme.

Ils sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement et ne donnent pas lieu à constitution d'une dotation pour dépréciation, hormis lorsqu'il existe un risque de défaillance de l'émetteur ou de revente avant échéance.

Au 31/12/2011 la société SG SFH détient des titres d'investissement pour un montant de 20 500 000 000.00€

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pensions livrées sur titres avec les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur l'ensemble des dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie d'un compte de charge.

REGLES ET METHODES COMPTABLES 3/4

Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'art. L515-19 du code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés.

Elles figurent au bilan dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts servis sur les titres sont inscrits en charges d'intérêts dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'art L515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB N°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actifs doit être supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

Prime d'émission sur Obligations:

Une prime d'émission a été comptabilisée sur les OFH publiques, cette prime est amortie de façon linéaire prorata temporis jusqu'à la date de remboursement des obligations.

Provisions

Les provisions sont définies par le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs et applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

En application de ce règlement, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés précisément.

Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie attendue de celui-ci. Il n'y a aucune provision pour risques et charges au 31/12/2011.

Opérations en Hors-bilan

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées en respectant les éventuels décalages intervenant entre la facturation et l'exécution effective du service et donnent lieu à une régularisation afin que les charges et produits acquis à l'exercice lui soient effectivement rattachés.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

Ce poste regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participations et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

Charges fiscales

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%.

Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3.3% après abattement de 763 000 EUR ainsi qu'à une Contribution Exceptionnelle de 5% de l'IS lorsque leur chiffre d'affaires est supérieur à 250 MEUR.

SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte.

Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

Résultat exceptionnel

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Ces opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Une soulte sur swap est étalée prorata temporis jusqu'à l'échéance de ce swap.

Opérations de couverture affectée

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés au compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. Dans le cas où ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits "prorata-temporis" au compte de résultat. Ils sont inscrits en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

REGLES ET METHODES COMPTABLES 4/4

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice

CHARGES DE PERSONNEL :

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

FAITS MARQUANTS :

Changement de dénomination sociale de SOCIETE GENERALE F.H.F. à SOCIETE GENERALE S.F.H.

Une prime d'émission a été comptabilisée sur les OFH publiques, cette prime est amortie de façon linéaire prorata temporis jusqu'à la date La SOCIETE GENERALE SFH a émis des OFH (Obligations Financement de l'Habitat) - émissions privées - pour un montant de 1 500 000 000 €.

La SOCIETE GENERALE SFH a émis des OFH (Obligations Financement de l'Habitat) - émissions publiques - pour un montant de 19 000 000 000 €.

La SOCIETE GENERALE SFH a souscrit des parts de FCT pour un montant de 20 500 000 000€.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE :

La dégradation le 9 décembre 2011 par l'agence de notation Moody's de la notation de SOCIETE GENERALE a entraîné l'augmentation de 1,1 à 4,5% du taux de sur-dimensionnement contractuel requis par l'agence en vue d'une notation Aaa des OFH émises par Société Générale SFH. Cette augmentation du taux de sur-dimensionnement a donné lieu à la mise en place le 5 janvier 2012 d'un nouveau prêt non privilégié d'un montant de 550 millions d'euros, octroyé par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH. Le produit de ce prêt a fait l'objet d'un remplacement le même jour, du même montant auprès de SOCIETE GENERALE, ce remplacement étant garanti selon le mécanisme de nantissement de titres mis en place courant 2011, portant ainsi le montant total minimum de la valeur de marché globale des titres éligibles au nantissement à 922,5 millions d'euros.

Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SFH a procédé aux émissions d'OFH suivantes :

- (i) le 18 janvier 2012, émission publique, auprès d'investisseurs externes au Groupe, de la série 12 d'OFH, de maturité 2022, pour un montant nominal total de 1,25 milliards d'euros et servant un coupon de 4% correspondant à un spread contre euribor 3 mois de 188,3 points de base ;
- (ii) le 14 mars 2012, émission publique, auprès d'investisseurs externes au Groupe, de la série 13 d'OFH, de maturité 2019, pour un montant nominal total de 1,5 milliards d'euros et servant un coupon de 2.875% correspondant à un spread contre euribor 3 mois de 131,1 points de base ;
- (iii) le 14 mars 2012, émission privée, entièrement souscrite par SOCIETE GENERALE, de la série 14 d'OFH, de maturité 2027, pour un montant nominal total de 1,25 milliards d'euros et servant un coupon variable euribor 3 mois avec un spread de 240 points de base.

Ces opérations ont donné lieu aux remboursements partiels anticipés concomitants, suivantes :

- (i) le 18 janvier 2012, remboursement anticipé partiel de la série 10 d'OFH de maturité 2023, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal correspondant à l'émission publique réalisée en même date de valeur, soit 1,25 milliards d'euros ;
- (ii) le 14 mars 2012, remboursement anticipé partiel de la série 7 d'OFH de maturité 2019, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal correspondant à l'émission publique réalisée en même date de valeur, soit 1,5 milliards d'euros ;
- (iii) le 14 mars 2012, remboursement anticipé partiel de la série 3 d'OFH de maturité 2013, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal correspondant à l'émission privée réalisée en même date de valeur, soit 1,25 milliards d'euros.

INTEGRATION FISCALE

La SOCIETE GENERALE SFH est intégrée fiscalement depuis le 1 janvier 2008 dans le groupe fiscal SOCIETE GENERALE.

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est un bénéfice court terme de 21 610 429 euros.

Du fait de l'intégration fiscale, une dette d'un montant de 7 776 186 euros auprès de la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Au 31/12/2011, SG SFH n'a pas comptabilisé de produit lié à l'intégration fiscale.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

VENTILATION RESULTATS	AVANT IMPÔT	Retraitements	INCIDENCE IMPOT SUR LES SOCIETES			APRES IMPÔT
			IMPOT BRUT (1)	C.I. ET IMPOT IMPUTE	IMPOT NET IMPUTE	
Taxé au taux normal Non taxable	26,542,509		9,556,667		9,556,667	16,985,842 0
A. PRODUIT NET BANCAIRE	26,542,509	0	9,556,667	0	9,556,667	16,985,842
Taxé au taux normal Non taxable	-4,932,140 -495,910	-495,910	-1,780,503		-1,780,503	-3,151,638 -495,910
B. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-5,428,050	-495,910	-1,780,503		-1,780,503	-3,647,548
C . COUT DU RISQUE			0		0	0
I. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (A+B+C)	21,114,458	-495,910	7,776,164	0	7,776,164	13,338,294
Taxé au taux normal	61		22		22	39
II. RESULTAT EXCEPTIONNEL	61	0	22	0	22	39
Taxé au taux normal			0		0	0
III. DOT / REP FRBG PROV REGLEMENTEES	0	0	0	0	0	0
s/ Total impôt courant	21,114,519	-495,910	7,776,186	0	7,776,186	
IV. Autres						
Impôts différés Régularisation IS 2010		170,742	170,742		170,742	-170,742 -1,081
RESULTAT COMPTABLE [I + II]	21,114,519		7,605,444	0	7,605,444	13,510,156

(1) Convention signe : Négatif = créance IS
Positif = dette IS

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de notre société sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SOCIETE GENERALE 29, BD HAUSSMANN 75 009 PARIS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en euros)

Société	Capital (dev locale)	Capitaux propres autres que la capital (dev locale)	Quête part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (€)	Montants des cautions et aval donnés par la société (€)	C.A.H.T. du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice (€)
				Brute (€)	Nette (€)					
1 - Renseignements détaillés : Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de SGSFH										
A) Filiales (plus de 50% du capital détenu par SGSFH)						NEANT				
B) Participations (10 à 50% du capital détenu par SGSFH)						NEANT				
2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
A) Filiales non reprises au paragraphe 1										
Filiales françaises						NEANT				
Filiales étrangères						NEANT				
B) Participations non reprises au paragraphe 1										
Part. françaises						NEANT				
Part. étrangères						NEANT				

Relevé des titres en portefeuille SGSFH (en euro)

Noms	Nbre titres	%	Prix de revient comptable
SICAV :	NEANT		

Souscription Parts de FCT :

Acquisition

en euro

Compte N° :		30412001 Titres invt FCT Red&Black - ABS Trimix			
Date	Libellés	Debit	Crédit	Solde	
06/06/2011	ABS Trimix Série 12	2,000,000,000		2,000,000,000	
06/06/2011	ABS Trimix Série 18	1,500,000,000		3,500,000,000	
21/06/2011	ABS Trimix Série 8	2,000,000,000		5,500,000,000	
21/06/2011	ABS Trimix Série 9	2,000,000,000		7,500,000,000	
21/06/2011	ABS Trimix Série 10	2,000,000,000		9,500,000,000	
21/06/2011	ABS Trimix Série 11	2,000,000,000		11,500,000,000	
21/06/2011	ABS Trimix Série 13	2,000,000,000		13,500,000,000	
21/06/2011	ABS Trimix Série 14	2,000,000,000		15,500,000,000	
21/06/2011	ABS Trimix Série 15	2,000,000,000		17,500,000,000	
21/06/2011	ABS Trimix Série 16	2,000,000,000		19,500,000,000	
21/06/2011	ABS Trimix Série 17	1,000,000,000		20,500,000,000	

Solde Positif = Solde Débiteur

Solde Négatif = Solde Crédeur

OFH : Emissions privées

Acquisition

en euro

Compte N° :		33510001 Emission priv OFH TV			
Date	Libellés	Debit	Crédit	Solde	
06/06/2011	Emission OFH TV Série 2		2,000,000,000	-2,000,000,000	
21/06/2011	Emission OFH TV Série 3		2,000,000,000	-4,000,000,000	
21/06/2011	Emission OFH TV Série 4		2,000,000,000	-6,000,000,000	
21/06/2011	Emission OFH TV Série 5		2,000,000,000	-8,000,000,000	
21/06/2011	Emission OFH TV Série 6		2,000,000,000	-10,000,000,000	
21/06/2011	Emission OFH TV Série 7		2,000,000,000	-12,000,000,000	
21/06/2011	Emission OFH TV Série 8		2,000,000,000	-14,000,000,000	
21/06/2011	Emission OFH TV Série 9		2,000,000,000	-16,000,000,000	
21/06/2011	Emission OFH TV Série 10		2,000,000,000	-18,000,000,000	
21/06/2011	Emission OFH TV Série 11		1,000,000,000	-19,000,000,000	

Solde Positif = Solde Débiteur

Solde Négatif = Solde Crédeur

OFH : Emissions Publiques

Acquisition

en euro

Compte N° :		33510002 Emission pub - OFH TF			
Date	Libellés	Debit	Crédit	Solde	
06/06/2011	Emission pub Série 1		1,500,000,000	-1,500,000,000	

Solde Positif = Solde Débiteur

Solde Négatif = Solde Crédeur

COMPOSITION DU CAPITAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions, à droit de vote simple, de 10 € de nominal.

RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 19 mai 2011.

L'affectation de ce résultat est résumée dans le tableau suivant :

<i>Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent</i>		
Origines :	Report à nouveau antérieur	-17,384.89
	Résultat de l'exercice	306,584.53
	Prélèvement sur les réserves	
TOTAL		289,199.64
Affectation :	Réserve légale	14,459.98
	Autres réserves	
	Dividendes	
	Autres répartitions	
	Report à nouveau	274,739.66
TOTAL		289,199.64

3 - Détail des comptes

INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées (celles pouvant être incluses par intégration globale dans un même périmètre de consolidation) et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10% et 50%).

POSTE DU BILAN	MONTANT TOTAL DU POSTE	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES
Créances sur les établissements de crédit	445,126,498	445,122,745
Obligations & autres titres à revenu fixe	20,587,629,320	20,587,629,320
Actions et autres titres à revenu variable		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Autres actifs		
Comptes de régularisation	29,148,657	28,928,082
Postes de l'actif	21,061,904,476	21,061,680,147
Dettes envers les établissements de crédit	50,007,400	50,007,400
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	20,607,683,486	19,079,845,371
Autres passifs	8,638,819	7,776,186
Comptes de régularisation	6,775,415	6,747,806
Dettes subordonnées		
Postes du passif	20,673,105,120	19,144,376,763
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	44,755,546	44,755,546
Intérêts et charges assimilées	-279,841,008	-251,862,861
Revenus des titres à revenu variable	265,187,940	265,187,940
Commissions	-3,558,000	
Autres charges d'exploitation bancaire	-1,970	-1,970
Autres frais administratifs	-5,428,050	-3,394,756

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute début exercice	Réévaluation	Acquisition	Virement poste à poste	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
<u>Incorporelles</u>				NEANT		
Total (1)						
<u>Corporelles</u>				NEANT		
Total (2)						
<u>Financières</u>				NEANT		
Total (3)						
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Natures des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<u>Provisions pour risques et charges :</u>			NEANT	
Total (1)				
<u>Provisions pour dépréciations :</u>			NEANT	
Provisions sur immobilisations				
Autres provisions pour dépréciations				
Total (2)				
TOTAL GENERAL (1) + (2)				

Autres Actifs et comptes de régularisation (en euros)

	Montant
Autres Actifs	
Comptes de régularisation	
Etalement de la prime d'émission OFH	1,089,967
Intérêts à recevoir sur Swap	27,838,115
Provision pour impôt différé sur Organic	170,742
Charges constatées d'avance	49,833
TOTAL	29,148,657

Autres Passifs et comptes de régularisation (en euros)

	Montant
Autres Passifs	
Fournisseurs	50,000
Etat, taxe, IS	8,588,819
Comptes de régularisation	
Intérêts à payer sur swap	3,353,050
Charges à payer	3,422,365
TOTAL	15,414,234

Créances sur établissements de crédit et la clientèle (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur éta de crédits								
- à vue	5,499,237	5,499,237						
- à terme	439,000,000	15,000,000		50,000,000	37,400,000	37,400,000	112,200,000	187,000,000
Créances sur la clientèle								
- autres concours à la clientèle								
TOTAL	444,499,237	20,499,237	0	50,000,000	37,400,000	37,400,000	112,200,000	187,000,000

Dettes sur établissements de crédit et la clientèle (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

ETAT DES DETTES	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes envers éta de crédits								
- à vue								
- à terme	50,000,000			50,000,000				
Comptes créditeurs de la clientèle								
- autres dettes de la clientèle								
TOTAL	50,000,000	0	0	50,000,000	0	0	0	0

Emprunts Obligataires (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

Descriptif	Valeur (€)	Emission	Échéance	Durée <= 3M	3M < D < 1an	1an < D < 5ans	D > 5ans
Emissions privées OFH	19,000,000,000					6,000,000,000	13,000,000,000

Les émissions publiques d'OFH ne sont pas mentionnées dans ce tableau vu qu'elles sont souscrites par des investisseurs privés qui ne sont pas forcément des Ets de Crédit

Obligations et autres titres à revenu fixe (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

Descriptif	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres d'investissements (1)	20,500,000,000					2,000,000,000	5,500,000,000	13,000,000,000
	20,500,000,000	0	0	0	0	2,000,000,000	5,500,000,000	13,000,000,000

(1) Eligibles au refinancement de la BCE

COMPTES DE REGULARISATION

en euros

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation au titre de l'exercice	Diminution au titre de l'exercice	Montant à la fin de la période
<u>Comptes de régularisation Actif :</u>				
<u>Charges constatées d'avance</u>				
Hono Fitch - notation OFH de 06/2011 au 05/2012		49,833		49,833
<u>Frais d'émission d'emprunt à étaler :</u>				
<u>Primes remboursement obligations :</u>				
Étalement de la prime d'émission (OFH publique)		1,089,967		1,089,967
<u>Intérêts à recevoir:</u>				
Intérêts sur swaps		27,838,115		27,838,115
<u>Autres</u>				
Provision Impôts différés Organic		170,742		170,742
Totaux des comptes de régularisation Actif		29,148,657		29,148,657
<u>Comptes de régularisation Passif :</u>				
<u>Intérêts à payer :</u>				
Intérêts sur swap		3,353,050		3,353,050
<u>Autres :</u>				
Honoraires CAC		27,478		27,478
Frais		131		131
Commissions		3,394,756		3,394,756
Totaux des comptes de régularisation Passif		6,775,415		6,775,415

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

RUBRIQUES	MONTANT
BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS	116,094,697
Intérêts courus sur comptes à terme	627,262
Intérêts courus ABS	87,629,320
Intérêts à recevoir sur Swap	27,838,115
TOTAL	116,094,697

DETAIL DES CHARGES A PAYER

RUBRIQUES	MONTANT
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3,422,365
Honoraires CAC 2008	598
Provision sur frais de tenue de compte BDF	131
Provision sur Honoraires CAC	26,880
Provision sur commission Extern SG	501,337
Provision sur commission fixe Recouvt & gestion	404,674
Provision sur commission variable Recouvt & gestion	2,488,745
DETTES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	111,043,936
Intérêts sur emprunts	7,400
Intérêts sur swaps	3,353,050
Intérêts sur emprunts obligataires	107,683,486
DETTES FISCALES	8,588,819
Provision sur CVAE	316,723
Provision sur Organic	495,910
Provision sur IS	7,203,476
Provision sur contribution sociale	572,710
TOTAL	123,055,120

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

RUBRIQUES	PERIODE		MONTANT
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
Prime d'émission du swap	06/06/2011	06/06/2016	1,089,967
Honoraires Fitch	01/06/2011	31/05/2012	49,833
TOTAL			1,139,800

DETAIL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

RUBRIQUES	MONTANT	
	31/12/2011	31/12/2010
Impôt sur les bénéfices		
Impôt court terme SG	-7,202,395.00	-153,292.00
Contribution SG 3.3%	-212,536.00	
Contribution exceptionnelle SG 5%	-360,174.00	
Impôt différé	170,742.00	
TOTAL	-7,604,363.00	-153,292.00

SITUATION FISCALE DIFFEREE

SITUATION FISCALE DIFFEREE A COURT TERME

PASSIFS D'IMPOTS

IS DIFFERE PASSIF	0
-------------------	---

ACTIFS D'IMPOTS

Organic 31/12/2011	495,910
--------------------	---------

IS DIFFERE ACTIF	170,742
------------------	---------

BASE NETTE ACTIF au 31/12/2011	495,910
--------------------------------	---------

Taux impôt différé	34.43%
--------------------	--------

Impôt différé net actif au 31/12/2011	170,742
--	----------------

TABLEAU DE VARIATION STOCK IS DIFFERES NETS

DESIGNATION	STOCK DEBUT D'EXERCICE	DOTATION IS DIFFERE	STOCK FIN D'EXERCICE
IS DIFFERE ACTIF	0	170,742	170,742

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires inscrits en charge au 31/12/2011 de nos commissaires aux comptes ERNST & YOUNG AUDIT et DELOITTE & ASSOCIES s'élèvent à 35 880,00 € TTC au titre de la mission d'audit légal et à 11 960,00 € TTC au titre des travaux d'assistance pour l'émission en 2011 d'une lettre de confort dans le cadre de la mise en place d'un programme de 25 milliards d'euros.